



Chronique de S. Antoine

Treize Mardis en l'honneur de S. Antoine de Padoue. — Nous avons déjà expliqué en quoi consiste la dévotion des Treize Mardis en l'honneur de saint Antoine de Padoue.

Les *Acta Ordinis* nous annoncent que la Souverain Pontife vient d'accorder une nouvelle et grande faveur aux fidèles qui se livrent à ces pieux exercices, faveur qui va certainement encourager beaucoup plus de personnes à pratiquer cette forme spéciale de la dévotion au grand Saint.

“ Sur la demande du Rme P. Général des Frères Mineurs Conventuels, le Souverain Pontife, par un Bref du 1er mars dernier, a bien voulu accorder à tous les fidèles qui font, en particulier ou en public, des exercices de piété à saint Antoine de Padoue pendant *treize mardis consécutifs*, ou treize dimanches, une indulgence plénière à chacun de ces jours, aux conditions ordinaires : confession, communion, prières pour le Pape. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.”

Cette faveur était déjà accordée aux membres de la Pieuse Union : par cette nouvelle concession elle est étendue à tous les fidèles.

Nous donnerons dans le N° suivant le texte de cette concession, qui est un magnifique éloge de saint Antoine.

Un Sanctuaire canadien. — La chapelle du Séminaire de St-Hyacinthe est consacrée à S. Antoine de Padoue, chaque année sa fête s'y célèbre avec une grande pompe et les prêtres de cette maison ont le privilège d'user de la messe et de l'office du Saint, propres aux Frères Mineurs. Le vénérable Supérieur a la délicate attention d'appeler tous les ans les Fils de S. François, frères de S. Antoine, pour redire la gloire du grand Thaumaturge. Que notre bon Saint protège toujours cette Institution qui l'aime tant et que, sous son patronage, elle continue à être